

VERMENTON

L I V R E T D ' A C C U E I L





MOT DE BIENVENUE

.....

Bienvenue dans la commune nouvelle de Vermenton.

.....

Ce livret d'accueil a été créé dans le souci de vous apporter un maximum d'informations utiles.

Nos services sont à votre écoute si vous n'y trouvez pas ce que vous cherchez.

Les deux bourgs de Sacy et Vermenton et les 3 hameaux du Val du Puits de Sacy et de Vermenton et du Val Saint Martin vous surprendront par leur architecture bourguignonne typique que nous nous devons de préserver.

Nombreux commerces et entreprises artisanales ou industrielles sont à votre disposition tout comme nos services administratifs et techniques qui œuvrent au quotidien au côté des élus pour votre confort et votre sécurité.

Le village est agricole. Il dispose de plus de 1200 hectares de cultures bio. Il est en pleine mutation avec la plantation de centaines d'hectares de vignes, cultivées en HVE (Haute Valeur Environnementale).



Le port, le parc des îles, l'aire de loisirs, le camping, la baignade, la tour du Méridien, les églises, ruelles, lavoirs et autres curiosités vous surprendront agréablement.

Les sportifs profiteront du skate parc ou d'un espace de fitness et de nombreux sentiers de randonnées vélos et pédestres.

Le monde associatif est riche et vous propose toute l'année de nombreuses animations.

Alors bonne installation à Vermenton !

Jean-Dominique FRANCK
Maire

PRÉSENTATION DE VERMENTON



Vermenton est une commune française située dans le département de l'Yonne, en région Bourgogne-Franche-Comté.

Le 1^{er} janvier 2016, elle est créée sous le statut de com-

mune nouvelle après la fusion de l'ancienne commune de Vermenton et de la commune déléguée de Sacy.

Trois hameaux la complètent, le Val du Puits de Sacy, le Val

du Puits de Vermenton et le Val Saint Martin.

Ses habitants sont appelés les Vermentonnais.

Administration

Pays

France

Région

Bourgogne-Franche-Comté

Département

Yonne

Arrondissement

Auxerre

Intercommunalité

Communauté de communes
Chablis, Villages et Terroirs

Maire Mandat

Jean-Dominique Franck
2020-2026

Code postal

89270

Code commune

89441

Démographie

Population municipale

1 391 habitants

Densité

24 hab./km²

Géographie

Coordonnées

47° 39' 57" nord, 3° 44' 10" est

Altitude

Min. 112 m
Max. 284 m

Superficie

53,34 km²

Jumelage

Vermenton est jumelée depuis 1985 avec Zerf et Greimerath, deux villages allemands de Rhénanie-Palatinat.

Élections

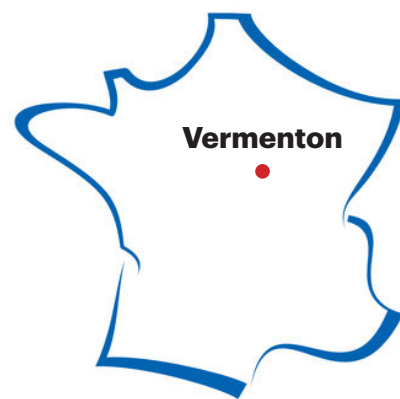
Départementales

Canton de Joux-la-Ville

Législatives

Deuxième circonscription

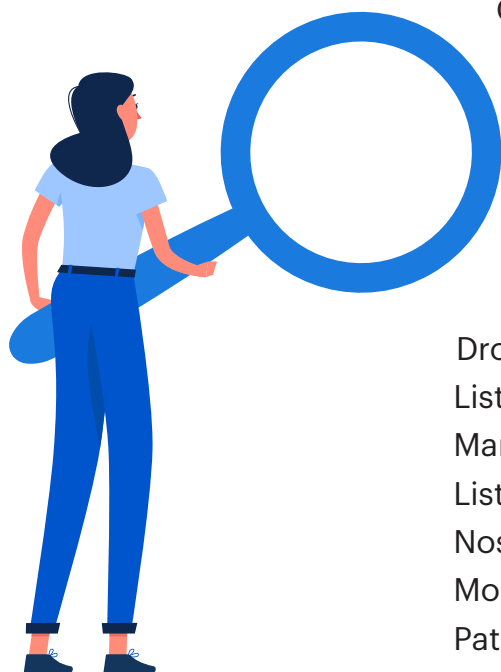
Localisation





SOMMAIRE

Numéros utiles.....	5
Horaires et services.....	5
Maison de Santé et liste des praticiens.....	6
Jeunesse (scolaire, crèche, RAM, CLSH)	7
Maison France Services	8
Communauté des Communes	9
Elus	10
Eau et Assainissement	12
Déchets, Tri et Environnement.....	12
Tri sélectif.....	13
Communication	14
Plan et index.....	15
Droits et devoirs	18
Liste des entreprises	21
Marché	22
Liste des associations	23
Nos équipements de loisirs.....	25
Mobilité	26
Patrimoine.....	27
Tarifs communaux	28
Objets trouvés	29
Guide des démarches	29
Jardinage	30
Locatif Communal et urbanisme	30
Affouages.....	30
Inscription Registre Alerte	31



NUMÉROS UTILES

Contacts

Etat civil, urbanisme, inscriptions scolaires

✉ mairie@vermenton.fr

☎ 03 58 43 00 69

Pièces identités, lettre hebdo, divers

✉ contact@vermenton.fr

☎ 03 86 81 44 67

Service eau, cimetière, élections, comptabilité

✉ comptabilite@vermenton.fr

☎ 03 86 81 44 65

Secrétariat général :

✉ secretariat.general@vermenton.fr

HORAIRES ET SERVICES

Mairie de Vermenton

6 rue de l'Hôtel de Ville
89270 VERMENTON

✉ mairie@vermenton.fr

☎ 03 86 81 50 01

Mairie de Sacy

68 Grande Rue
SACY
89270 VERMENTON

☎ 03 86 81 53 82

Horaires d'ouverture :

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h00

Mardi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 9h00 à 16h00

Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 16h00

Horaires d'ouverture :

Mardi de 13h45 à 16h30

>> Les horaires



MAISON DE SANTÉ ET LISTE DES PRATICIENS



Maison de Santé

Route de Tonnerre
89270 VERMENTON

Secrétariat médical

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 14h00 à 18h00

☎ 03 86 81 09 66

Liste des Praticiens

Médecins généralistes

Sur rendez-vous

Thierry BROSSARD

☎ 03 86 81 09 66

Marie Hélène DEMOULIN

☎ 03 86 81 09 66

Ids VAN DER PLOEG

☎ 03 86 81 09 66

Dentiste Orthodontiste Parodontiste

Marie José NGUETTA

Sur rendez-vous

☎ 03 86 53 10 39

✉ cabinetdentairenguetta@
gmail.com

🌐 www.cabinetdentaire
nguetta.fr

Infirmières

Permanences du lundi au
vendredi de 7h45 à 8h30
et de 10h15 à 10h30

4 pour Vermenton

☎ 03 86 81 09 69

2 pour Arcy-sur-Cure

☎ 03 86 81 09 70

Kinésithérapeutes

Jean-Paul DELANNOY

☎ 03 86 81 09 65

Aurore MICHELOT

☎ 03 86 81 09 60

Pédicure

Marine GAUDY

☎ 06 58 07 18 47

Dététicienne

Fabienne CREUZET

☎ 06 46 50 27 06

Psychologue

Lorrie SCHWARTZ

☎ 06 75 78 68 84

Sage-femme

Séverine SUREAU

☎ 06 81 10 91 83

Ostéopathe

Marc CHASSANIS

☎ 03 86 32 25 83 ou
06 08 53 93 24

Services à la personne

ADMR (service des soins)

☎ 03 86 81 54 84

UNA (aides à domicile et portage des repas)

☎ 03 86 81 61 50

Autres services de soins

Pharmacie

3 place Jean Jaurès
89270 Vermenton

☎ 03 86 81 53 15

✉ pharmacie.vermenton@
orange.fr

Opticien

30 rue du Général de Gaulle
89270 Vermenton

☎ 03 86 46 77 17

Centre anti-poison

☎ 04 72 11 69 11

(Lyon 24H/24)

Pour obtenir de l'aide en cas d'urgence, appelez le

Samu **15** Police Secours **17**
Pompiers **18** Urgence **112**

JEUNESSE

(SCOLAIRE, CRÈCHE, RAM, CLSH)

Ecoles

Ecole maternelle

33 Rue Paul Bert
89270 VERMENTON

☎ 03 86 81 59 04

✉ ec-mat-vermenton-89@ac-dijon.fr

Directrice :
Joanna NOIR

Ecole élémentaire

33 Rue Paul Bert
89270 VERMENTON

☎ 03 86 81 57 65

✉ vermenton.elem@wanadoo.fr

Directrice :
Odile BERTRAND

Collège André LEROI-GOURHAN

Route de Tonnerre
89270 VERMENTON

☎ 03 86 81 69 05

✉ 0890037g@ac-dijon.fr

🌐 <http://col89-andre-leroi-gourhan.ac-dijon.fr/>

Principale :
Mme LECLERCQ



Crèche

Crèche Sucre D'orge

25 rue du Général de Gaulle
89270 VERMENTON

☎ 03 86 81 55 15

✉ direction.sucre-dorge@3cvt.fr

📘 Multi-Accueil-Sucre-d'Orge

Directrice :
Edwige BLANCHARD

D'une capacité de 24 places agréées, elle peut accueillir votre enfant du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 (hors période de fermeture annuelle).

RAM

Relais d'Assistants Maternelles

Place Jean Jaurès
89270 Vermenton

Permanence : Mercredi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h15

☎ 06.74.52.25.45

✉ rape.vermenton@3cvt.fr

Animatrice :
Julie ISMAEL

CLSH

Les Filous Futés

4 bis rue des fossés
89460 Cravant Deux Rivières

☎ 03 86 42 36 72

✉ filous.futes@wanadoo.fr

🌐 <https://wp.filousfutes.fr>

Directeur :
Frédéric DELACROIX

Ecole de musique et de danse

☎ 03 86 42 13 70

✉ ecole.musiquedanse@3cvt.fr

Directrice :
Valérie KERMAREC



>> Jeunesse



MAISON FRANCE SERVICES



Horaires d'ouverture

- Lundi 15h30-18h00
- Mardi à Vendredi 8h30-12h30 et 15h30-18h00
- Samedi 8h30-12h30

☎ 03 86 31 92 81

Dans la Maison France Services, les agents de la Communauté des Communes sont à votre disposition pour :

Démarrer des démarches administratives

Liées à votre situation fiscale, votre santé, votre famille, votre retraite ou l'emploi.

Proposer un accompagnement au numérique

Création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers, etc.

Aider aux démarches en ligne

Navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne, etc.

Initier des prestations de conseils

Pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.

- **Caisse d'Allocations Familiales :** CAF, prestations familiales et logements
- **Caisse Primaire d'Assurance Maladie :** CPAM, actions sanitaires et sociales
- **Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse :** CNAV, retraite de la sécurité sociale
- **Direction Générale des Finances Publiques :** DGFIP, taxes et impôts
- **La Poste :** Tous les services courriers, colis, retraits et dépôts d'espèces

- **Ministère de la Justice :** Démarches pénales
- **Ministère de l'Intérieur :** Services de police et de gendarmerie
- **Mutualité Sociale Agricole :** MSA, la sécurité sociale des professions agricoles
- **Pôle Emploi :** Conseil et suivi de situation des demandeurs d'emploi

Orienter vers les permanences

- **ADAVIRS :** Aide aux victimes d'infractions pénales
- **COALIA :** Autonomie et insertion des plus fragiles
- **Relais Petite Enfance :** Relais d'Assistants Maternels



>> La Maison France Services



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs

gogne, du fait notamment de la présence de l'appellation viticole Chablis de renommée internationale et du tourisme fluvial sur le Canal du Nivernais.

Aux portes du Morvan et sur les traces de Saint-Jacques de Compostelle, un patrimoine naturel et culturel est également fortement présent sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes.

3CVT

2 Rue du Serein – BP 65
89800 CHABLIS

☎ 03 86 18 91 16

🌐 www.3cvt.fr

Créée en 2017, la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs est issue de la fusion de deux Communautés de communes : CC du Pays Chablisien et CC Entre Cure et Yonne.

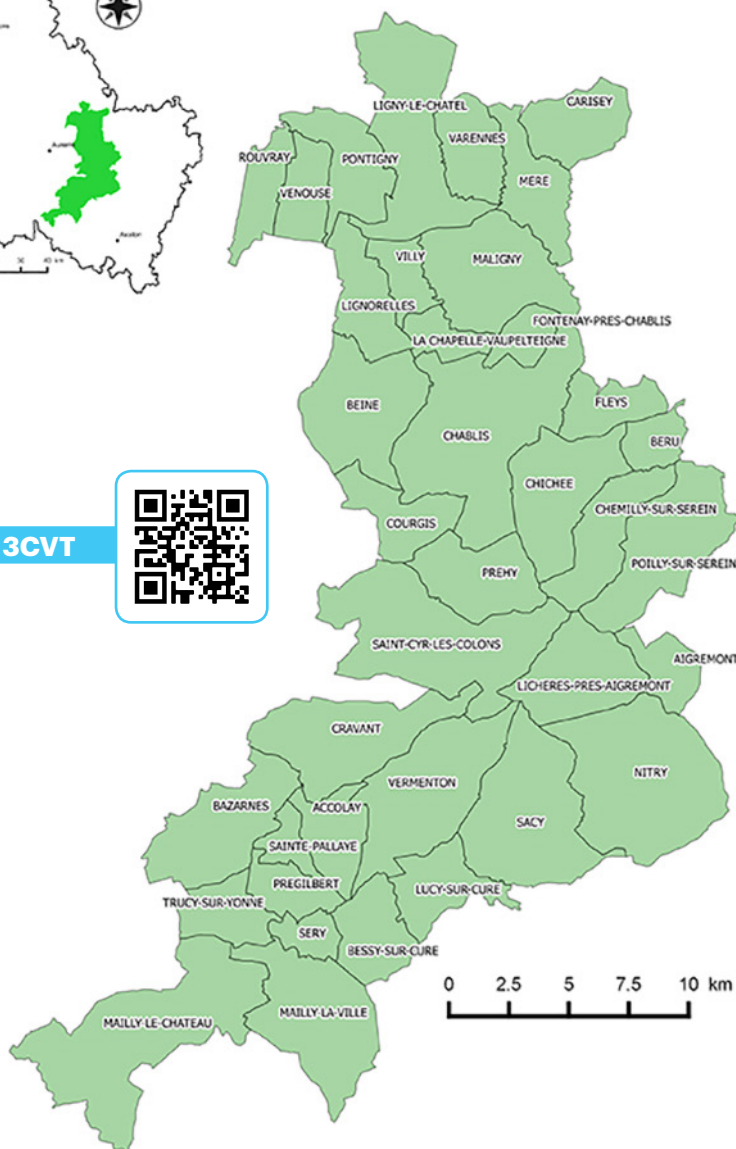
Située sur la partie Est du département de l'Yonne, cette Communauté de Communes de 591,93 km² regroupe donc 36 communes et près de 15 769 habitants.

Son organisation territoriale est organisée autour de 3 bourgs centre, anciens chefs lieu de canton que sont Chablis (2281 habitants), Commune nouvelle de Vermenton (1391 habitants) et Ligny-le-Châtel (1340 habitants).

Son territoire représente l'un des grands pôles économiques de la région Bour-



>> la 3CVT



LES ÉLUS

Municipalité

Jean-Dominique FRANCK
Maire

☎ 06 38 01 80 68

✉ jd.franck@me.com

Denis MAILLARD
1^{er} adjoint

☎ 06 82 85 39 28

✉ denis-maillard2@orange.fr

Isabelle DELHOMME
2^{ème} adjointe

☎ 03 86 81 54 18

✉ isabelledelhomme@orange.fr

Hervé RATON
3^{ème} adjoint

☎ 06 82 10 82 17

✉ herve.raton@orange.fr

Bérangère MARTINEZ
4^{ème} adjointe

☎ 03 86 32 58 59

✉ berengere.martinez@yahoo.fr

Patrice MONGEOT
5^{ème} adjoint

☎ 07 77 94 36 79

✉ patrice.mongeot@orange.fr

Associatif et fêtes

Responsable :

Isabelle DELHOMME

Objet : être à l'écoute des associations

Membres : Catherine QUILLET, Cédric SCHIFFMACHER, Denis MAILLARD, Patrice MONGEOT

Bois, forêt, chemin

Responsable :

Patrice MONGEOT

Objet : en assurer l'entretien et le rendement

Membres : Aurélien LEMAIRE, Cédric SCHIFFMACHER, Fabienne MURIS FAFIN, Isabelle DUPLESSIS, Pierre GUILHA-MOU, Aurélien COMPAROT

Cérémonies

Responsable :

Isabelle DELHOMME

Objet : organiser les cérémonies communales, entretenir la mémoire, faire participer les jeunes générations, rationaliser les commémorations

Membres : Catherine QUILLET, Cédric SCHIFFMACHER, Denis MAILLARD, Patrice MONGEOT

Chasse

Responsable :

Patrice MONGEOT

Objet : assurer la sécurité de la pratique, en établir les règles et les faire appliquer

Membres : Aurélien LEMAIRE, Cédric SCHIFFMACHER, Isabelle DUPLESSIS, Pierre

>> les Élus



GUILHAMOU, Aurélien COMPAROT

Communication

Responsable :

Jean-Dominique FRANCK

Objet : le site internet, la lettre hebdo, le bulletin trimestriel

Membres : Cédric SCHIFFMACHER, Fabienne MURIS FAFIN (pour bulletin trimestriel)

Invités extérieurs : Alain LENTA, Arnaud LEMAIRE, Lise RATTIER, Pierre MICHELET, Régis CAO

École Jeunesse

Responsable :

Laetitia GUILLEROT

Objet : représenter le conseil auprès des écoles et du collège et gérer les inscriptions

Membres : Catherine QUILLET, Isabelle DUPLESSIS, Sébastien BORNOT

Économie (artisanat, commerce et industrie)

Responsable :

Denis MAILLARD

Objet : rendre notre village attractif et à l'écoute de ses entreprises

Membres : Bérengère MARTINEZ, Hervé RATON, Isabelle DELHOMME

Environnement, énergies nouvelles

Responsable :

Bérengère MARTINEZ

Objet : assurer la préservation de la biodiversité, soutenir et développer les projets verts, faire évoluer les comportements

Membres : Catherine QUILLET, Cédric SCHIFFMACHER, Hervé RATON, Isabelle DUPLESSIS, Sébastien BORNOT

Finances, budget

Responsable :

Jean-Dominique FRANCK

Objet : établir le budget et en suivre son évolution

Membres : Denis MAILLARD, Benoit SERRIOT, Béatrice MAUVAIS, Hervé RATON

Immobilier (locatif et autres)

Responsable :

Denis MAILLARD

Objet : assurer le meilleur rendement de notre parc locatif

Membres : Bérengère MARTINEZ, Hervé RATON, Isabelle DELHOMME

Projets, patrimoine et travaux

Responsable : Hervé RATON

Objet : gérer les projets de la commune, suivre les travaux, entretenir le patrimoine

Membres : Aurélien LEMAIRE, Béatrice MAUVAIS, Cédric SCHIFFMACHER, Patrice MONGEOT

Invités extérieurs : Bernhardt GOURLAND, Delphine PLESSE, Jean-Claude FERLET, Jean-Marie FROMONOT

Services, social CCAS et santé

Responsable :

Isabelle DELHOMME

Objet : être à l'écoute des usagers en général, des personnes fragiles en particulier et des aînés.

Membres : Benoit SERRIOT, Catherine QUILLET, Cédric SCHIFFMACHER (pour l'harmonisation Sacy Vermenton), Evelyne MORANGE, Thomas DEBIEF

Invités extérieurs : Claudine CHECURA-ROJAS, Marie Thérèse FREMONT, Martine LEROI GOURHAN, Serge ZENGARLI

Tourisme et camping

Responsables : Béatrice MAUVAIS, Cédric SCHIFFMACHER

Objet : améliorer la notoriété de notre village et les ressources qui en découlent

Membres : Hervé RATON, Sébastien BORNOT, Fabienne MURIS FAFIN

Invités extérieurs : Delphine PLESSE, Odile POTHIN, Serge ZENGARLI

Voirie et circulation

Responsable :

Patrice MONGEOT

Objet : améliorer la sécurité des usagers piétons et automobilistes, réduire les incivilités (stationnement, vitesse, etc.)

Membres : Aurélien LEMAIRE, Cédric SCHIFFMACHER, Isabelle DUPLESSIS, Pierre GUILHAMOU, Aurélien COMPAROT

EAU ET ASSAINISSEMENT

Contactez le SIAEP si vous emménagez ou quittez VERMENTON :

Présentez-vous en Mairie, service de l'eau et communiquez l'index du compteur d'eau.


Formulaires en ligne :


 www.vermenton.fr/eau

Eau

Le **SIAEP** de VERMENTON gère le réseau d'eau potable. Il est situé dans les locaux de la Mairie. Un élu le préside.

SIAEP

 03 86 81 44 65

 comptabilite@vermenton.fr

Assainissement

Service Assainissement

 03 86 18 91 16

 assainissement@3cvt.fr

DÉCHETS, TRI ET ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets

Tournées ordures ménagères et tri sélectif

Lundi : Vermenton, Val Saint Martin.

Jeudi : Sacy, Val du Puits de Sacy et Val du Puits de Vermenton.

Sortir ses bacs seulement la veille au soir.

Bacs et sacs jaunes
EMBALLAGES ET PAPIERS -
Semaine paire

Bacs gris et sacs noirs
DÉCHETS ULTIMES -
Semaine impaire

Le verre est à déposer dans les points d'apports volontaires (Sacy rue des Près, aux entrées des hameaux et pour Vermenton : Camping, Cimetière, Déchetterie, Gare, Place de la Fontaine).

Lorsque la tournée tombe un jour férié, elle est déplacée au mercredi.

Pour les résidences secondaires, il existe une solution pour déposer vos déchets le jour de votre départ. Contactez les services de la mairie pour en connaître les modalités :

 03 86 81 44 67


 contact@vermenton.fr

>> Les déchets



Ouverture déchetterie Vermenton

ZI des Plantes Basses

 03 86 81 59 37

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Mardi de 14h00 à 17h00.

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Samedi de 14h00 à 17h00.

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Mardi de 14h00 à 18h00.

Jeudi de 9h00 à 12h00.

Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Samedi de 14h00 à 18h00.

TRI SELECTIF

La poubelle jaune contient :

- bouteilles plastique : eau minérale ou gazeuse, sodas, jus de fruits,
- bouteilles de lait,
- pots de yaourts,
- flacons plastique de produits d'hygiène et de beauté (gel douche, bain moussant),
- flacons et bidons plastique concernant les produits d'entretien (lave-vitres, produit nettoyant),
- boîtes en carton fin et briques alimentaires, suremballages en carton (jus de fruits, soupe, boîtes de gâteaux, emballages de yaourts),
- boîtes de conserve métalliques, canettes, bidons de sirop, boîtes d'aliment pour animaux,
- bombes désodorisantes, laques pour cheveux, mousses à raser,
- barquettes en aluminium,
- journaux, magazines, enveloppes, annuaires papier en général.

La poubelle ordinaire (couvercle gris ou marron) contient :

- tout ce qui n'est pas recyclable et n'est pas toxique,
- balayures, chiffons, brisures de vaisselle, couches-culottes, papiers gras et souillés, litières pour animaux, etc.

Le container verre en dépôt volontaires contient :

- bouteilles en verre transparent et de couleurs,
- bouteilles d'huile et bocaux de conserve,
- pots de confiture ou petits pots à bébé.

Le seau de compostage contient :

- les restes de repas,
- les épluchures de fruits et légumes,
- les coquilles d'œufs,
- les sachets de thé.

Les autres produits sont transportés à la déchetterie :

- Les équipements électriques et électroniques,
- Les objets dangereux et leurs emballages : huile de vidange, peinture, produits toxiques,
- Les encombrants : mobilier, gravats, vélos cassés, etc.,
- Les piles, ampoules, tubes fluo,
- Le métal,
- Les gravats de construction,
- Les pneus,
- Les déchets verts : ils peuvent aussi et surtout être utilisés pour faire son compost,
- Les vêtements, livres, jouets : ils peuvent aussi et surtout être remis à des associations ou déposés dans les bacs « Le Relais ».

En règle générale, quand vous achetez un nouveau matériel électroménager, un meuble, que vous faites changer des pneus, le professionnel est tenu de reprendre votre matériel usagé.

Les médicaments non utilisés ou périmés sont rapportés au pharmacien.



COMMUNICATION

Vermenton l'Hebdo

Publiée chaque mercredi, la lettre est adaptée aux smartphones et aux écrans plus ou moins grands.

Elle est composée de deux parties : les actualités au début et les événements en bas.

Il suffit de cliquer sur les images ou titres des sujets qui vous intéressent pour en consulter les détails.

Le Petit Vermentonnais

Bulletin trimestriel d'informations municipales.

Panneau Pocket

Application de diffusion simple d'alertes immédiates et ponctuelles.

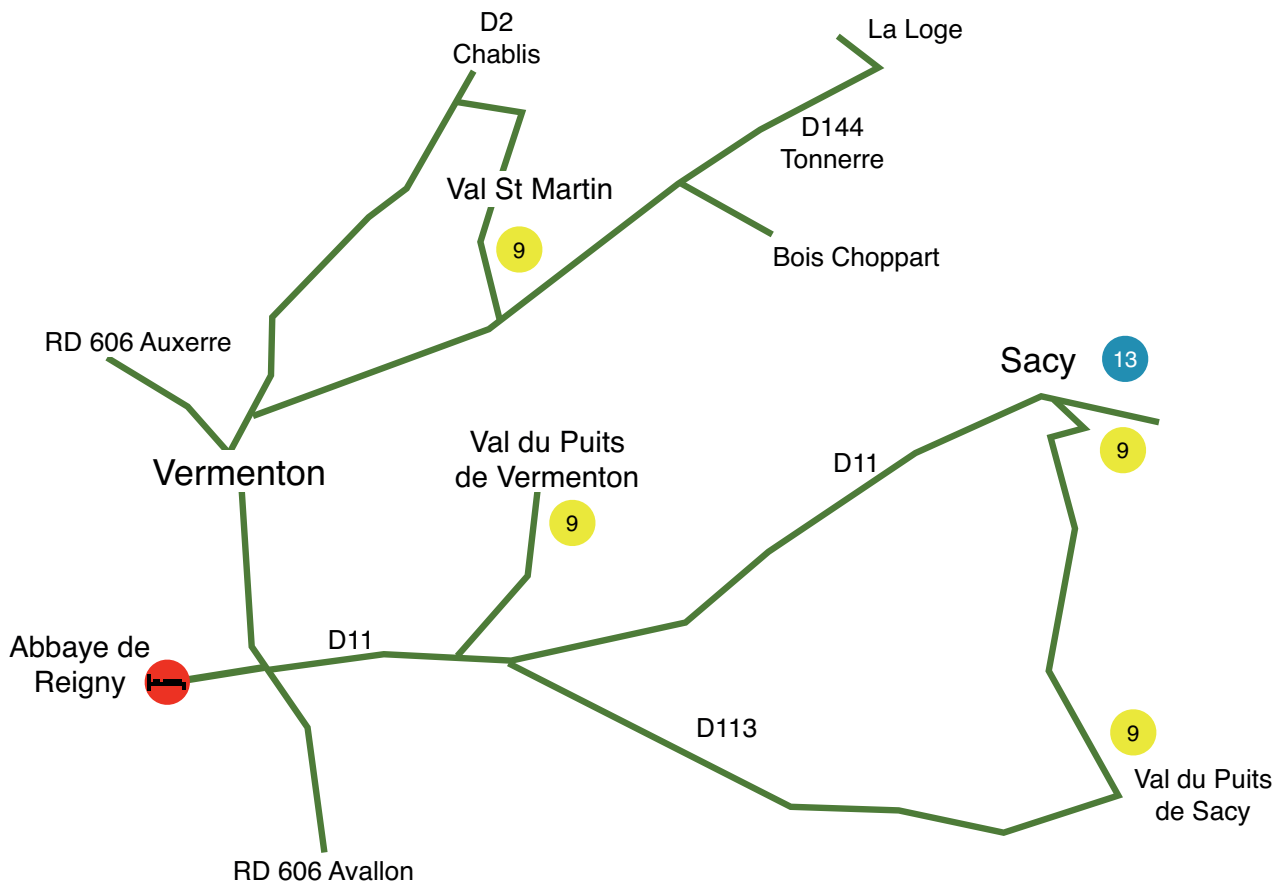


>> Communication



PLAN ET INDEX

Situation géographique



DROITS ET DEVOIRS

Droits

- **Un système de soin** très complet (p. 6)
- **Écoles et collèges** pour une scolarité de proximité (p. 7)
- **Crèche et guichet unique** pour la garde des enfants (p. 7)
- **Élus disponibles** et à votre écoute (p. 10)
- **Services administratifs** de la mairie accessibles le plus régulièrement possible (p. 8)
- **Eau potable** à toutes périodes de l'année (p. 12)
- **Service assainissement** fonctionnel (Communauté des Communes) (p. 12)
- **Enlèvement des ordures ménagères** (Communauté des Communes) hebdomadaire et gestion complète des déchets et du tri sélectif (p. 13)
- **Patrimoine**, rues et routes entretenues (p. 27)
- **Parcs et équipements sportifs gratuits** (p. 25)
- **Jardins familiaux** pour celles et ceux qui n'en n'ont pas (p. 30)
- **Tissu associatif** varié pour ne jamais s'ennuyer (p. 23)
- **Salles et matériel** pour organiser des fêtes familiales à des conditions avantageuses (p. 25)

>> Vos droits et devoirs



Devoirs

- **Affouages** : Il est proposé par la commune à ses habitants afin qu'ils bénéficient de bois de chauffage pour leurs besoins domestiques propres. Le droit d'affouage n'est pas cessible. Il est interdit aux affouagistes de revendre les bois d'affouage, délivrés par la commune. L'amende encourue peut atteindre 10 fois le prix de la vente du bois et deux ans d'interdiction de demander un affouage.

- **Animaux domestiques** : Ramasser les déjections et la stérilisation des chats, sont obligatoires sur le domaine public. L'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe (35 euros).

Il appartient aux propriétaires de mettre en œuvre les solutions pour faire arrêter les aboiements intempestifs. Il existe des accessoires tels que des colliers anti-aboiement (de 20 à 60€).

À Vermenton, seule la zone de baignade est interdite aux animaux de juin à août pour d'évidentes raisons d'hygiène. En hiver, pas de problème : tout

le monde peut emmener son chien barboter.

Si vous constatez la présence de chats sans maître merci de contacter la mairie au 03 86 44 65 ou par mail mairie@vermenton.fr, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification.

Les cris, les chants et les bruits occasionnés par les animaux sont considérés comme des bruits de voisinage normaux, y compris le chant du coq tous les matins ! Des mesures ne peuvent être prises que si ces bruits sont intenses, répétitifs et continuels.

• **Arbres et plantations :** La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation :

- Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.

- Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres. La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre.

La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Si les plantations ne respectent pas les distances légales, le voisin gêné peut exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale.

• **Autorisation de travaux :** Toute modification de l'aspect extérieur d'une habitation, d'un garage, d'une grange, d'une clôture, toute construction nouvelle (dépendance, murs, garage, piscine, etc.) implique une déclaration préalable de travaux téléchargeable sur le site.

• **Bruit :** Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00

• **Brûlage déchets :** Il est strictement interdit de brûler à l'air libre ses déchets de jardinage, de bricolage, d'emballage, qu'ils soient d'ordre privé ou professionnels, que ce soit dans un incinérateur ou un feu ouvert. Il est encore plus grave de brûler des déchets toxiques comme le plastique.

Amende de 450 € et pouvant aller jusqu'à 45 000 € et 3 ans

d'emprisonnement.

Le compostage permet de transformer les déchets verts en compost.

La déchetterie doit impérativement être utilisée pour y déposer tous ses déchets.

• **Changements d'adresse :** Lorsque vous arrivez à Vermenton vous devez contacter le service administratif de la mairie au 03 86 81 44 65 pour recevoir toutes informations utiles sur le village, mettre à jour votre abonnement au réseau d'eau, régulariser votre situation fiscale locale, vous inscrire sur les listes électorales.

• **Cours communes :** Chaque riverain d'une cour commune peut en user, mais jamais à titre privatif (parking) et sans nuire à l'usage des autres, notamment en y laissant à demeure des objets encombrants, des déchets, des animaux hostiles, bruyants ou salissants.

• **Poubelles :** Les poubelles ménagères doivent être en containers.

Respecter l'environnement et sortir ses poubelles uniquement la veille du passage de la benne :

- le dimanche soir pour Vermenton (mardi soir lorsque le lundi est férié)

DROITS ET DEVOIRS (SUITE)

- le mercredi soir pour Sacy, les hameaux et Reigny

Semaines paires tri sélectif, semaines impaires déchets ultimes.

• **Stationnement et circulation :** Le stationnement sur les places pour personnes à mobilité réduite et sur les trottoirs est passible d'une amende de 135 €.

La durée du stationnement autorisée en zone bleue est de 1h30 entre 9 et 19 heures.

Pour le marché, le stationnement est interdit sur la place de la République tous les vendredis de 6 à 13 heures.

Le stationnement «ventouse» pendant une durée excédant 7 jours est puni d'une amende de 35 €.

• **Tri des déchets :**

Voir page 12.

• **Trottoirs :** Le désherbage, nettoyage, déneigement des trottoirs font partie, des obligations des riverains tout comme la taille des arbres et buissons qui dépassent sur le domaine public, que ce soit pour les professionnels ou les particuliers, les propriétaires ou les locataires.

Amendes

35 euros

Déjections canines.
Non respect du stationnement.
Stationnement gênant.
Dépassement zone bleue.
Non respect des consignes de collecte (jour, contenant).

68 euros

Nuisances sonores mineures.
Abandon d'ordures.
Dépôts sauvages à pied.

135 euros

Stationnement dangereux ou sur place de parking pour personne en situation de handicap et stationnement sur trottoir.

450 euros 4^{ème} catégorie

Brûlage déchets (verts et autres).
Dépôts sauvages récidive.

1500 euros

Abandon de déchets transportés en véhicule.
Détenion d'un chien de 1^{ère} catégorie non stérilisé.

>> Amendes



LES ENTREPRISES, AGRICULTEURS, ARTISANS ET COMMERÇANTS...

- Agences immobilières
- Agriculteurs
- Aménagements
- Architecte
- Assurances
- Auto-école
- Banques
- Bières artisanales
- Boissons
- Boucherie Charcuterie
- Boulangerie
- Brasserie
- Café
- Carburant
- Carreleur
- Chambres d'hôtes
- Chauffagistes
- Circuits courts
- Clôtures
- Coiffeurs
- Couturière
- Création graphique
- Antiquités-Brocante
- Dératisation
- Electricien
- Entreprise générale de bâtiment
- Espaces Verts
- Esthéticienne
- Fleuriste
- Funéraire
- Garage
- Géothermie
- Gites
- Guinguette
- Hôtels
- Imprimeur
- Isolation
- Location matériel
- Marbrerie
- Matériel agricole
- Matériel médical
- Menuiserie
- Métallerie
- Notaires
- Opticienne
- Peintre
- Pharmacie
- Pizzerias
- Plâtrerie
- Plomberie
- Presse
- Pressing
- Ravalement
- Rénovation
- Réparateur téléphonie et informatique
- Restaurants
- Sanitaire
- Supermarché
- Tabac
- Table d'Hôtes
- Travaux forestiers
- Vétérinaires
- Zinguerie

>> Les entreprises



Les emplacements sont précisés sur le plan central



MARCHÉ

Tous les vendredis de 8h00 à 12h00.

Parking place Jean Jaurès, place de la Fontaine et place de la Convention.

Un car assure la liaison vers le marché.

- Affûteur professionnel (outils jardin, couteaux, ciseaux,...)
- Articles de literie
- Artisanat d'Inde, vêtements, bijoux,...
- Bières artisanales
- Bougies et articles en cuir artisanaux
- Crèmerie, fromagerie
- Foulards, bijoux,...
- Fruits et légumes biologiques
- Fruits et légumes, plants de saison conventionnels
- Fromages chèvres fermiers
- Gaufres
- Jambon braisé le plus vendu de Puisaye
- Matelassiers
- Olives, fruits secs
- Pains viennoiseries bio
- Pains viennoiseries
- Plats préparés et épicerie spécialités italiennes
- Poissonnerie
- Poulets rôtis et fermiers
- Producteurs fruits et légumes biologiques
- Producteurs fruits et légumes, plants de saison conventionnels
- Producteur de miel et produits dérivés
- Produits occasionnels
- Rempailleux
- Textiles, vêtements et chaussures
- Traiteur Antillais
- Traiteur Asiatique, plats vietnamiens
- Traiteur, fromagerie, charcuterie, plats régionaux

>> Le marché



La liste des entreprises, commerces et exposants du marché peut varier en fonction d'arrivées ou départs.

LES ASSOCIATIONS

Le tissu associatif de notre village est assurément l'un de ses atouts.

Pratiquer un sport, découvrir des activités culturelles ou participer à des séances de bien-être, c'est possible à Vermenton.

Devenir bénévole ou s'impliquer occasionnellement est aussi un excellent moyen de s'intégrer dans un village.

Alors, n'hésitez pas !

Vous trouverez ci-dessous une liste, le domaine d'activités et les contacts d'associations présentes sur notre territoire.

Une liste plus exhaustive et des renseignements complémentaires sont disponibles sur le site www.vermenton.fr, rubrique loisirs et tourisme - associations.

>> Les associations



Nom de l'association	Domaine d'activités	Contact
ACSV	Activités sportives (judo, twirling, gym, taïso...) et culturelles (atelier d'art, chorale...)	Mme Patricia BOURDIGUEL ☎ 06 47 44 13 38)
(Les) Amis de la maison de retraite	Animations diverses destinées aux résidents de l'EHPAD Vermenton	Mme Josée DELALANDE ☎ 09 82 12 90 79
Les Amis de Reigny	Animations de l'Abbaye de Reigny	M. Louis-Marie MAUVAIS ☎ 03 86 81 66 92 ✉ lesamis@abbayedereigny.com
Les Amis de Vermenton	Animations mémoires du village	M. Jean-Claude FERLET ✉ jeanclaudeferlet@me.com M. Pierre MOULINET ✉ moulinet.pierre@akeonet.com
L'Assolid'R	Actions diverses œuvrant pour le lien social et la protection de l'environnement.	lassolidaire@mailo.com ☎ 06 68 48 70 79
Au gré du vent	Comité des fêtes	M. Patrice MONGEOT ✉ patrice.mongeot@orange.fr
Basket Ball Vermentonnais	Club de basket ball	Mme Mylène GUÉRIN ☎ 06 07 18 19 60 ✉ mylène.carlos@orange.fr

Nom de l'association	Domaine d'activités	Contact
Bibliothèque	Prêt des livres	Mme Anne-Marie PONSARD ☎ 03 86 81 60 12 ✉ jean.ponsard@orange.fr
Les Boules Vermentonnaises	Club de boules lyonnaises	M. Cédric MARCEAU ☎ 06 64 39 29 55 ✉ marceau_cedric@orange.fr M. Jérémie VERFAILLIE ☎ 06 66 48 47 84 ✉ jeremyverfaille@laposte.net M. Olivier BERTRAND ☎ 07 89 68 37 83 ✉ obertrand89@gmail.com
Le Club des Narcisses	Animations, jeux	Mme Irène NICOULLAUD ☎ 03 86 81 63 16
Le Comité de Jumelage	Echanges culturels avec la ville allemande de Zerf	Mme Pascale ROLLAND ☎ 03 86 81 57 25
Entente Basse Cure	Pêche, école de pêche, permis de pêche	M. Patrick ROCHEREUX ☎ 03 86 81 60 04 ☎ 06 17 55 44 84 ✉ patrickrochereux@hotmail.com
FNACA	Association d'anciens combattants	✉ fnaca.vermenton@gmail.com
Les Gens de Sacy	Animations culturelles, jeux	✉ lesgensdesacy@free.fr
les 3 Tours	Club d'échecs	M. Eric Besnard ✉ les3tours.vermenton@gmail.com
USV	Club de football	M. Fabrice DUBOIS ☎ 06 87 35 32 70 ✉ fabrice.dubois@voila.fr



>> **Calendrier associatif**



NOS ÉQUIPEMENTS

Loisirs

Vermenton vous propose des équipements sportifs et nature.

Flashez le QR code ci-dessous avec votre smartphone pour y accéder.



>> Les équipements

- Aire de sport
- Aire de Loisirs
- Baignade
- Parc des îles
- Port de plaisance
- Skate parc



Salles & Matériels

La commune de Vermenton dispose de 4 salles pour organiser réunions, fêtes de familles et manifestations.

Flashez le QR code ci-dessous avec votre smartphone pour y accéder.

- Salle des Fêtes de Vermenton
- Salle du Marché Vermenton
- Salle Denizot de Vermenton
- Salle des Fêtes de Sacy



Adressez vous à Florence pour les modalités et disponibilités :

cantine@vermenton.fr

03 86 51 04 31

L'ensemble des salles est gratuit pour les associations de la commune dans le cadre de leurs activités pour les autres consultez les tarifs.

>> Les salles



La communauté des communes prête : des barnums, tables, banc, grilles...

Flashez le QR code ci-dessous avec votre smartphone pour y accéder.

>> Les matériels



Camping ***

Les Coullemières

Route des Coullemières
89270 Vermenton

contact@camping-vermenton.com

03 86 81 53 02

Ouvert d'avril à septembre

>> Le Camping



MOBILITÉ

Borne recharge

Elle est située juste à côté de la gare.

Elle dispose de 3 câbles

- Type 2 : 44 KW
- Chademo : 50 KW
- Combo Type 2 : 50 KW

La recharge est gratuite

Latitude : 47.660863

Longitude : 3.732189

A 50 m de l'aire de sport,

A 100 m de l'aire de loisirs,

A 500 m des commerces, bars et restaurants.

Autour, il existe des bornes accélérées 22 KW et VAE

- Cravant Deux Rivières 5 km
- Irancy 10 km
- Champs-sur-Yonne 15 km
- Chablis 22 km
- Beine 28 km
- Ligny le Château 28 km

Car du vendredi

La Communauté des Communes assure deux tournées de cars pour conduire les habitants de différentes communes à Vermenton pour aller sur le marché, à la pharmacie, à la Maison de Santé, faire des courses chez les commerçants, aller refaire ses pièces d'identité à la mairie, etc.

Détail des horaires des cars sur le site de la mairie, onglet Services - Mobilité.

Le tarif est de 4€ aller retour par personne et par vendredi.

Trains et bus

Vous pouvez obtenir des informations sur les circulations des trains sur le site « TER Bourgogne Franche-Comté » ou sur l'application « l'assistant SNCF ».

Elles sont actualisées tous les jours à 17h00 pour les circulations du lendemain.

Vous avez la possibilité d'y obtenir des horaires, vous renseigner sur les différents tarifs et services et d'y acheter directement vos billets.

Transport à la demande LUCY

Conditions d'accès au service LUCY :

- Être âgé de 65 ans et plus, sans véhicule, ou dans l'incapacité de conduire
- ou être en situation de handicap (sur justification médicale)

Le transport ne peut se faire qu'après une inscription au service par le biais du coupon d'inscription retourné, soit par courrier, soit par mail.

Après réception du chèque de 30€ il faut prévoir un délai de l'envoi postal de 4 jours minimum.

La commande des coupons de transport se fait auprès de la Communauté des Communes Chablis Villages et Terroirs.

2 rue du Serein
89 800 CHABLIS
03 86 18 91 16

Destination : uniquement

- Maison de santé
VERMENTON
- Hôpital d'AUXERRE
- Polyclinique d'AUXERRE
- Hôpital d'AVALLON

Pas de cabinet privé ou laboratoire d'analyses.

>> Mobilité



PATRIMOINE

Découvrir

Promenez vous dans l'histoire de nos bourgs et hameaux au cours des 5 rubriques ci-contre...

Flashez le QR code ci-dessous avec votre smartphone pour y accéder.

>> Patrimoine



- **Sacy, son histoire**
- **Vermenton, son histoire**
- **Sacy médiéval**
- **Vermenton médiéval**
- **Nationale 6**



TARIFS COMMUNAUX

Service	TARIFS		
<u>Cimetière</u> - concession 50 ans - concession 30 ans	400.00 € 240.00 €		
<u>Espace cinéraire</u> - concession 30 ans - caverne	240.00 € 200.00 €		
Étude surveillée	1.15 € / heure		
Cantine	2.68 € / repas + pause méridienne au QF (gestion par les Filous Futés)		
Location de salles	<p>1. Tarifs pour les habitants de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle des fêtes Vermenton : 260 € le week-end (+caution ménage : 200 €) 150 € la journée en semaine (+caution ménage : 200 €) - Salle des fêtes Sacy : 260 € le week-end (+caution ménage : 200 €) 150 € la journée en semaine (+caution ménage : 200 €) - Salle du marché : 100 € le week-end (+caution ménage : 100 €) 60 € la journée en semaine (+caution ménage : 100 €) - Salle Denizot : 160 € le week-end (+caution ménage : 100 €) <p>En sus, caution de 500 € pour toute location</p>		
	<p>2. Tarifs pour les extérieurs de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle des fêtes Vermenton : 350 € le week-end (+caution ménage : 200 €) 200 € la journée en semaine (+caution ménage : 200€) - Salle des fêtes Sacy : 350 € le week-end (+caution ménage : 200 €) 200 € la journée en semaine (+caution ménage : 200€) - Salle du marché : 150 € le week-end (+caution ménage : 100 €) 85 € la journée en semaine (+caution ménage : 100 €) - Salle Denizot : 240 € le week-end (+caution ménage : 100 €) <p>En sus, caution de 500 € pour toute location.</p>		
	<p>3. Tarifs pour les "bénévoles actifs" de la vie associative Vermentonnaise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Salle des fêtes : 130 € le weekend (+caution ménage : 200 €) 75 € la journée en semaine (+caution ménage : 200 €) - Salle des fêtes de Sacy : 130 € le weekend (+caution ménage : 200 €) 75 € la journée en semaine (+caution ménage : 200 €) - Salle du marché : 50 € le week-end (+caution ménage : 100 €) 40 € la journée en semaine (+caution ménage : 100 €) - Salle Denizot : 80 € le week-end (+caution ménage : 100 €) <p>En sus, caution de 500 € pour toute location. Toutes les salles sont gratuites pour les associations de la commune.</p>		
Droits de place marché		Tarifs	
	Prestations	Abonnement Annuel / jour	Abonnement occasionnel / jour
	Mètre linéaire	0.55 €	1.00 €
	Enlèvement des déchets/mètre linéaire	0.30 €	0.30 €
	Fourniture électrique jusqu'à 2000 W	2.00 €	2.00 €
Fourniture électrique au-delà de 2000 W	6.00 €	6.00 €	
Participation publicité	0.50 €	0.50 €	

OBJETS TROUVÉS

De nombreux objets sont régulièrement déposés en Mairie. Ils seront restitués après description précise de l'objet perdu.



GUIDE DES DÉMARCHES

Une mine inépuisable et toujours mise à jour des différentes démarches à la Mairie ou sur Internet.

>> Démarches



LOCATIF COMMUNAL ET URBANISME

La commune dispose des
12 appartements locatifs du F1
au F4.

Si vous êtes en recherche
ou si vous avez des biens
disponibles prévenez la mairie.

>> Locatif Communal



AFFOUAGES

Ils sont proposés chaque
année par la commune
pour faire du bois de
chauffage pour vos besoins
domestiques propres.

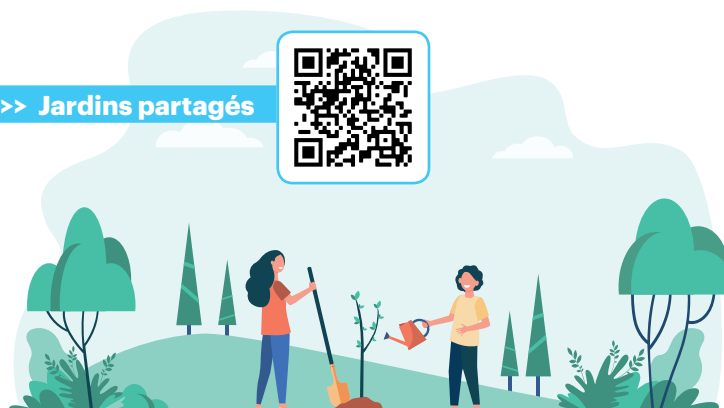
Si vous êtes intéressés
prévenez la mairie.



JARDINAGE

La commune met
gratuitement à disposition
des jardins partagés d'environ
160 m², aux Vermentonnais
qui n'ont pas de terrain.

>> Jardins partagés



INSCRIPTION REGISTRE ALERTE

Nous vivons de plus en plus souvent des situations particulièrement difficiles : confinement, canicule, grand froid...

Si vous souhaitez être contactés dans ces périodes compliquées par les services de la mairie, vous devez être inscrits sur le registre communal dédié. Un membre du CCAS ou un élu vous téléphonera ou vous rendra visite si c'est

envisageable pour prendre de vos nouvelles et vous apporter le cas échéant l'aide nécessaire.

Pour cela, vous devez remplir le formulaire ci-dessous puis

le retourner à la mairie, en le téléchargeant via ce QR code.

>> **Registre Alerte**



FORMULAIRE TYPE

PERSONNE A INSCRIRE

Je soussigné(e):

Nom :
Prénoms :
Né(e) le :
À :
Adresse :
Téléphone :

• **Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres**

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- en qualité de personne âgée de plus de 60 ans reconnu inapte au travail
- en qualité de personnes handicapée

Mes services d'aides

• **Je déclare bénéficier de l'intervention**

- d'un service d'aide à domicile
NOM :
Tél :
- d'un service de soins infirmiers à domicile
NOM :
Tél :
- d'un système de téléassistance
NOM :
Tél :
- d'un système de téléassistance
NOM :
Tél :
- d'un service de portage de repas à domicile
NOM :
Tél :
- autres
NOM :
Tél :

Fait à

Le/...../.....

Signature

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Personne N°1

Nom :
Prénoms :
Adresse :
Téléphone fixe :
Portable :

Personne N°2

Nom :
Prénoms :
Adresse :
Téléphone fixe :
Portable :

Ma situation

- Je vis seul(e)
- Je vis en couple
- Je n'ai pas de famille à proximité

DANS LE CAS OU LA DEMANDE N'EST PAS EFFECTUEE PAR LA PERSONNE CONCERNEE

Coordonnées de la tierce personne effectuant la demande

Nom :
Prénoms :
Adresse :
Téléphone fixe :
Portable :

Liens avec la personne concernée (enfant, voisin, représentant légal, etc)


- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande
- Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part
- Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence



Mairie de Vermenton


6 rue de l'Hôtel de Ville
89270 VERMENTON

 mairie@vermenton.fr

 03 86 81 50 01

Mairie de Sacy

68 Grande Rue
SACY
89270 VERMENTON

 03 86 81 53 82

